



Contrat de travail VRP non fournis

Par **kahou**, le **27/10/2013** à **19:25**

Bonjour;rn rn j'ai été embauché le 18 septembre 2013 en tant que VRP multi cartes en CDI par une entreprise privée, je suis payé uniquement par commissions sur les ventes réalisées c'est à dire je n'ai pas de fixe ni de minimum garantie.rn le problème est que mon employeur ne me donne toujours pas mon contrat de travail ni fiche de paye , malgré les deux ventes que j'ai réalisées deux semaines après mon embauche.rn rn j'ai aussi demandé une attestation de travail mais celui -ci ne me la donne toujours pas malgré diverses relances.rn rn c'est la première fois que je tombe sur ce genre de contrat, rn rn je ne sais pas quoi faire pouvez vous m'aider.rn rn merci par avance.

Par **pat76**, le **31/10/2013** à **15:34**

Bonjourrn rn Vous avez réclamé votre contrat par lettre recomman dé avec avis de réception?rn rn Vous avez mis votre employeur en demeure de vous remettre le contrat dans les 8 jours à la réception de votre lettre?rn rn Prenez contact avec l'inspection du travail pour expliquer votre affaire et vérifiez auprès de l'URSSAF si votre employeur vous a déclaré à cette organisme.rn rn Il devrait vous remettre une copie de la déclaration préalable d'embauche.